

Orientation 2.1.3 : Maintenir et restaurer les corridors écologiques

Orientation 2.1.3. : Maintenir et restaurer les corridors écologiques

La notion de corridor écologique renvoie à une vision fonctionnelle des écosystèmes sans laquelle la biodiversité ne peut s'épanouir durablement. Il existe différents types d'interactions à l'exemple de la complémentarité indispensable entre zone de repos, de reproduction ou d'alimentation. Pas de tortues vertes sans herbier et plage de ponte, pas de ouassous (crevettes d'eau douce) sans la continuité entre eaux vives et estuaires marins. Les flux de gènes nécessaires au brassage des populations permettent aussi aux espèces d'entretenir le capital indispensable à leur adaptation aux changements environnementaux. Chez les espèces rares et spécialisées, telles que certaines orchidées et fougères, de grands espaces forestiers bien conservés s'imposent. Selon que l'on s'intéresse au papillon ou à la baleine la notion d'échelle est très variable et complexe. La fragmentation des habitats précipitée par les pressions anthropiques est donc une bombe à retardement qui fragilise irréversiblement la biodiversité, en témoigne en Guadeloupe les 300 espèces inscrites au livre rouge, en préparation, de la flore menacée. Il est donc indispensable d'agir pour la préservation des corridors écologiques, dont on parle aujourd'hui, suite au Grenelle de l'Environnement, sous l'appellation de « trames vertes et bleues » dans les différents documents d'aménagement du territoire (au premier lieu desquels le Schéma Régional de Cohérence Écologique).

• Mesure 2.1.3.1. : Assurer la continuité des cours d'eau

La continuité écologique comprend la libre circulation des organismes vivants (poissons et crustacés) pour leur accès aux zones de reproduction, de croissance et d'alimentation, mais aussi le transport naturel des sédiments de l'amont vers l'aval. Or, l'homme a construit des ouvrages sur ces cours d'eau dans le but de produire de l'énergie, s'alimenter en eau pour la consommation ou l'irrigation. Ces ouvrages sont autant d'obstacles à la montaison et la dévalaison de la macrofaune guadeloupéenne au cycle biologique diadrome. Certains de ces ouvrages n'ont plus d'usage mais restent en place, d'autres ne possèdent pas les aménagements nécessaires à une libre circulation des espèces. Il s'agit donc de maintenir ou restaurer ces continuités.

Déclinaison possible de la mesure :

- Expérimenter avec un exploitant une passe à poissons/crustacés adaptée sur un ouvrage existant en apportant son assistancetechnique dans un projet pilote
- Porter assistance à la mise en oeuvre de certaines dispositions du SDAGE prioritairement sur les cours d'eau reconnus d'intérêt patrimonial pour lesquels une étude initiale aura permis de mesurer le bénéfice du dispositif

[...]

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

Page 1 / 2

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 05-10-2024 13:28

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1687&id=6038&artlang=fr>

Orientation 2.1.3 : Maintenir et restaurer les corridors écologiques

- Service de l'État en charge de l'Eau
- Office de l'eau
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Établissement public du parc national
- Collectivités territoriales
- Bureaux d'études

[...]

Page 41 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3825

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-18 17:47